



J'ENTREPRENDS DANS L'ESS À MAYOTTE

Annuaire des
accompagnateurs
2020



Ce document a été réalisé en partenariat avec :



Pour plus d'informations rendez-vous sur www.cress-mayotte.org

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Mayotte
2 rue des Agaves, immeuble briquetterie - Cavani - MAMOUDZOU

Tél : 0269 63 16 96 - contact@cress-mayotte.org

Suivez-nous !



INTRODUCTION

L'économie sociale et solidaire (ESS) est « un mode d'entreprendre adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Elle rassemble les entreprises qui ont fait le choix de placer l'humain au cœur de leurs priorités. Il s'agit de toutes les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les sociétés commerciales, de tous secteurs confondus, qui au quotidien mettent en œuvre les trois grands principes de l'ESS :

- La poursuite d'une utilité sociale (lutte contre l'exclusion et les inégalités, développement durable, etc.) ;
- La prise de décision collective grâce à la mise en place d'une gouvernance démocratique ;
- La gestion responsable des bénéficiaires, qui sont majoritairement réinjectés dans l'entreprise pour assurer son développement (création d'emplois, diversification des activités, investissement...).

Cette définition, proposée par loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, prend tout son sens à Mayotte. À travers des modes de coopération, d'association et de mutualisation permanents, l'ESS est par essence et depuis toujours dans l'ADN du 101^{ème} département français et de ses habitants, un mode de concevoir les échanges économiques, sociaux, culturels. La pratique du *chicoa*, la présence de la *musada*, ou encore l'importante participation dans les tâches agricoles fondent un particularisme lié à l'expression de l'ESS. En cela, l'économie des mahorais est nécessairement sociale et solidaire.

Le tissu de l'ESS représente à Mayotte 14 % des entreprises et génère 23 % de l'emploi privé – loin devant la moyenne nationale (10,5 % de l'emploi salarié). Ce tissu est composé de 281 entreprises, employant *a minima* 2 613 salarié.e.s.

Aujourd'hui, vous rejoignez – ou faites déjà partie – de cette communauté de l'entrepreneuriat social et solidaire. Pour mener à bien vos projets, leur garantir solidité et pérennité, il est capital de bénéficier du soutien d'acteurs spécialistes de la création, de la consolidation et du développement d'entreprises de l'ESS : c'est ce qu'on appelle « l'accompagnement ».

Celui-ci peut prendre plusieurs formes :

- L'accompagnement dit « technique » consiste en un appui-conseil à l'entrepreneur pour lui apporter toutes les clés pour sécuriser la réussite de son entreprise. Les accompagnateurs techniques visent à faire monter l'entrepreneur en compétences en terme d'ingénierie de projet, de gestion budgétaire et financière, de ressources humaines... Le travail d'accompagnement peut intervenir à toutes les étapes de la vie de l'entreprise : en phase de création, de développement, de consolidation, de changement d'échelle ou encore de restructuration. Il est recommandé à tous les porteurs de projet de se rapprocher d'un acteur de l'accompagnement technique pour vérifier la viabilité de leur projet avant de solliciter des aides financières.
- L'accompagnement dit « financier » est proposé par des structures publiques et privées qui mettent à disposition des entrepreneurs des aides financières pouvant prendre diverses formes : subventions, prêts, prêts d'honneur, garanties bancaires... Certains des accompagnateurs financiers proposent également un appui technique au montage de projet dans le cadre d'une demande de financement.

Le 101^{ème} département français peut compter sur 37 accompagnateurs pour appuyer les porteurs de projet de l'ESS. Cet annuaire recense en effet :

- 20 accompagnateurs techniques, parmi lesquels :
 - 8 accompagnateurs spécialistes de l'ESS, dont 3 entièrement consacrés à l'accompagnement des entrepreneurs sociaux (Fanya Lab, Made in ESS et DLA) ;
 - 6 accompagnateurs généralistes, professionnels de l'appui à la création et au développement d'entreprises dites « classiques » ;
 - 6 accompagnateurs spécifiques, proposant un accompagnement dédié à des thématiques entrepreneuriales particulières : formation, ressources humaines, maîtrise du foncier, numérique, etc. ;
- 17 accompagnateurs financiers.



Accompagnateurs
spécialistes de l'ESS



Accompagnateurs
généralistes



Accompagnateurs
spécifiques



Accompagnateurs
financiers

Face à cette large palette de l'accompagnement de l'entrepreneuriat social, il est naturel de se sentir déboussolé.e. Vers quel accompagnateur s'orienter ? Qui saura le mieux répondre à vos interrogations, vous conseiller ? Quel dispositif est le plus adapté pour financer votre projet ?

Cet annuaire vise à vous aiguiller dans votre choix. Il se veut un outil à votre service, pour vous permettre de repérer les acteurs de l'accompagnement technique et financier les plus pertinents au regard de votre profil et de vos besoins.

L'annuaire des accompagnateurs de l'ESS est composé de fiches techniques présentant les caractéristiques et modalités d'accompagnement de chaque acteur. Ces fiches techniques sont réparties selon la typologie des acteurs, dans l'ordre suivant :

1. Accompagnateurs techniques

- Les spécialistes de l'ESS ;
- Les généralistes ;
- Les spécifiques ;

2. Accompagnateurs financiers.

Au sein de ces catégories, les acteurs sont triés par ordre alphabétique.

Pour vous repérer, vous pouvez vous référer aux schémas synthétiques (p.10 à p.13 pour les accompagnateurs techniques et p.42 pour les accompagnateurs financiers), ou à l'index répertoriant tous les acteurs, toutes catégories confondues (p.65).

Fruit d'un travail collaboratif avec la DIECCTE et le Conseil Départemental, cet annuaire a été réalisé par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) dans le cadre de sa mission de structuration de l'écosystème d'accompagnement à destination des porteurs de projet de l'économie sociale et solidaire de Mayotte.



SOMMAIRE

LES ACCOMPAGNATEURS TECHNIQUES	p.09
LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISTES DE L'ESS	p.15
CRÉA PÉPITES	
DLA	
EPFAM	
FANYA LAB	
IREPS	
MADE IN ESS	
MAYOTTE NATURE ENVIRONNEMENT	
MESSO	
LES ACCOMPAGNATEURS GÉNÉRALISTES	p.25
ADIE	
ADIM	
BGE MAYOTTE	
CABINET MAHORAIS DE CONSEIL	
COUVEUSE OUDJEREBOU	
SGAR	
LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIFIQUES	p.33
AKTO	
ASSOCIATION HIPPOCAMPE 976	
CRIB	
CROS	
GEMTIC	
MAESTRIA RECRUTEMENT	
LES ACCOMPAGNATEURS FINANCIERS	p.41
ADEME	
ADIE	
ADIM	
AFD	
ARS	
CSSM	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
DAAF	
DAC	
DEAL	
DIECCTE	
DJSCS	
FONDS EUROPÉENS	
FRANCE ACTIVE	
GAL-LEADER	
INITIATIVE MAYOTTE	
POLITIQUE DE LA VILLE	



LES ACCOMPAGNATEURS TECHNIQUES

ILS SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

En fonction de votre profil, trouvez l'accompagnateur qui saura le mieux répondre à vos besoins !

		Vous êtes	
Ils vous accompagnent		UN.E ENTREPRENEUR.E (STATUTS NON DÉPOSÉS)	UNE ASSOCIATION
LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISTES DE L'ESS	CRÉA PÉPITES	☑	☑
	DLA		☑
	EPFAM	☑	☑
	FANYA LAB	☑	☑
	IREPS	☑	☑
	MADE IN ESS		☑
	MAYOTTE NATURE ENVIRONNEMENT		☑
	MESSO		☑
LES ACCOMPAGNATEURS GÉNÉRALISTES	ADIE	☑	
	ADIM	☑	
	BGE MAYOTTE	☑	
	CABINET MAHORAI DE CONSEIL	☑	
	COUVEUSE OUDJERBOU	☑	
	SGAR		☑

UNE MUTUELLE	UNE COOPÉRATIVE	UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'ESS	UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC OU UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE
	☑	☑	
	☑		
	☑	☑	☑
☑	☑	☑	☑
	☑		☑
☑	☑	☑	☑
	☑		☑
		☑	
		☑	☑
		☑	
		☑	
	☑	☑	☑

ILS SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

En fonction de votre profil, trouvez l'accompagnateur qui saura le mieux répondre à vos besoins !

Légende :

- Cœur d'activité de l'accompagnateur
- Mission annexe de l'accompagnateur

Où en êtes vous ? >

Ils vous accompagnent		J'AI ENVIE D'ENTREPRENDRE, MAIS N'AI PAS D'IDÉE PRÉCISE	J'AI UNE IDÉE D'ACTIVITÉ, MAIS PAS ENCORE DE PROJET APPROFONDI	MON PROJET EST PRÊT À ÊTRE CONCRÉTISÉ PAR LA CRÉATION JURIDIQUE DE MA STRUCTURE
LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISTES DE L'ESS	CRÉA PÉPITES		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	DLA		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EPFAM		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	FANYA LAB	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	IREPS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	MADE IN ESS		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	MAYOTTE NATURE ENVIRONNEMENT			
	MESSO		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LES ACCOMPAGNATEURS GÉNÉRALISTES	ADIE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	ADIM		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	BGE MAYOTTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	CABINET MAHORAIS DE CONSEIL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	COUVEUSE OUDJERBOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	SGAR			

JE VEUX LANCER ET TESTER MON ACTIVITÉ	JE SOUHAITE TRANSFORMER MON ACTIVITÉ CLASSIQUE EN ENTREPRISE DE L'ESS	JE VEUX DÉVELOPPER MON ENTREPRISE OU CONSOLIDER MA STRUCTURE	J'AI BESOIN D'ÊTRE MIS EN RÉSEAU AVEC D'AUTRES ENTREPRENEURS OU PARTENAIRES	MON ACTIVITÉ FONCTIONNE AU NIVEAU LOCAL, JE VEUX LA FAIRE CHANGER D'ÉCHELLE	MON ENTREPRISE EST EN DIFFICULTÉ ET A BESOIN D'ÊTRE RESTRUCTURÉE
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		



LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISTES DE L'ESS



CRÉA PÉPITES

Créa Pépites appuie l'ingénierie et le développement de projets à Mayotte et dans l'océan Indien.

La société propose diverses prestations d'accompagnement adaptés aux besoins des porteurs :

- Accompagnement au développement d'une activité ;
- Accompagnement accéléré à la création/reprise d'une entreprise, avec le programme PÉPITE Lab ;
- Audit ;
- Planification stratégique de l'activité ;
- Mobilisation et intermédiation bancaire.

Modalités d'accompagnement

L'accompagnement alterne du temps collectif et individuel autour du projet de création d'entreprise. Il est ainsi privilégié la méthodologie de la formation/action pour une meilleure appropriation du projet par les bénéficiaires.

Grâce à l'entière digitalisation du parcours de formation « Création d'entreprise », les bénéficiaires peuvent s'exercer aussi de chez eux, autant que nécessaire notamment sur les cas pratiques associés pour une meilleure maîtrise des modules abordés.

STATUT JURIDIQUE	SARL
ADRESSE	95 rue de la Pompe 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-12h et 13h-16h30 Le vendredi : 7h30-12h et 13h-15h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 58 10
SITE WEB	www.crea-pepites.com
MAIL	contact@crea-pepites.fr

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Porteurs de projet innovants dans l'ESS et issus de Quartiers Politiques de la Ville, Demandeurs d'emploi, Jeunes
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	+ de 12 mois
COÛT	Gratuit

L'activité d'accompagnement de Créa Pépites est cofinancée par le FSE.



DLA

(Dispositif Local d'Accompagnement)

Dans une volonté de soutenir les activités de l'économie sociale et solidaire, BGE MAYOTTE porte le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), dont l'objectif est de favoriser la consolidation des structures développant des activités d'utilité sociale et créatrices d'emploi.

À cette fin, le DLA accueille et apporte un accompagnement de proximité aux organismes, notamment associatifs, qui développent des activités et des services d'utilité sociale, dans leurs démarches de consolidation et d'autonomisation économique.

Modalités d'accompagnement

1. Accueil : information puis pré-diagnostic ou réorientation si le porteur n'est pas éligible à l'accompagnement.
2. Accompagnement : diagnostic partagé pour identifier les besoins de l'accompagné.e (étude d'opportunités, de faisabilité, de marché, formation, audit, etc.).
3. Ingénierie : intervention d'un prestataire pour la conduite de l'action – individuelle ou collective – selon les besoins identifiés.
4. Suivi post-ingénierie : bilan de l'accompagnement et diagnostic d'impact de l'ingénierie en terme d'organisation et de création d'emploi au sein de la structure.

STATUT JURIDIQUE	Dispositif porté par BGE Mayotte (association)
ADRESSE	2 rue de l'Archipel Immeuble Mahafa ZI Kawéni 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-16h00 Le vendredi : 7h30-12h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 13 82
SITE WEB	www.info-dla.fr
MAIL	contact.dla@bgemayotte976.onmicrosoft.com

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Associations employeuses (ou souhaitant créer un poste) avec une activité économique, créées il y a plus d'un an, Coopératives, Entreprises agréées ESUS, Mutuelles
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Accueil, accompagnement et ingénierie : 1 à 3 mois Suivi : 12 à 24 mois
COÛT	Gratuit

L'activité d'accompagnement du DLA est cofinancée par l'État, le Conseil Départemental, la CDC et la commune de Mamoudzou.



EPFAM

(Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte)

L'Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte a pour rôle d'aider à l'aménagement urbain et agricole du territoire en procédant notamment à l'organisation de la maîtrise du foncier.

À ce titre, l'EPFAM propose un accompagnement à la création et à la consolidation de structures œuvrant dans le domaine agricole. En fonction des besoins, l'EPFAM est en mesure d'orienter les porteurs accompagnés dans leur recherche de terrains.

Modalités d'accompagnement

L'EPFAM accompagne les porteurs de projet agricole dans le montage de dossier en vue de demander des financements, notamment européens, pour s'installer.

Cet accompagnement consiste en de l'ingénierie de projet, un appui aux démarches administratives, la montée en compétences en gestion et suivi budgétaire, etc.

STATUT JURIDIQUE	Établissement public
ADRESSE	Boulevard Marcel Henri - Cavani 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 8h-17h Le vendredi : 8h-12h
TÉLÉPHONE	02 69 63 39 60
SITE WEB	www.epfam.fr
MAIL	contact@epfam.fr

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Agriculture, sylviculture, aménagement du foncier
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Entrepreneurs, Associations, Coopératives, Sociétés commerciales, Collectivités territoriales

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	6 à 12 mois
COÛT	Acompte de 1 000 € à 2 500 € en fonction du dimensionnement du projet (montant à déduire des besoins initiaux, couverts par financement si le projet aboutit).

L'activité d'accompagnement de l'EPFAM est cofinancée par le Ministère de l'Outre-mer et l'ANRU.



Acteur dédié à l'entrepreneuriat social

FANYA LAB

Accélérateur de l'ESS et de l'innovation sociale

(Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire)

Dans le cadre du dispositif Fanya Lab, accélérateur de l'ESS et de l'innovation sociale, les activités menées sont les suivantes :

- promotion et sensibilisation à l'ESS ;
- accompagnement d'entreprises de l'ESS dans leur phase de création, de développement et de consolidation, par la mise en place de sessions individuelles et collectives ;
- animation d'un réseau d'entreprises de l'ESS au travers notamment d'un espace de coworking dédié aux porteurs de projet et la tenue d'ateliers thématiques.

Modalités d'accompagnement

1. Accueil : identification des besoins du porteur de projet lors d'un premier rendez-vous.
2. Orientation vers le.a chargé.e de mission qui sera le référent du porteur, ou vers une autre structure d'accompagnement ou dispositif au sein de la CRESS.
3. Accompagnement : appui-conseil méthodologique en vue d'une montée en compétences du porteur.
4. Pour les entrepreneurs (statuts non déposés) : ingénierie de projet (écriture du projet, définition du modèle économique, du mode de gouvernance,...), appui aux démarches administratives et au lancement de la structure.
5. Pour les structures en consolidation : réalisation d'un diagnostic, proposition d'un plan d'actions et accompagnement dans sa mise en œuvre.
6. Suivi personnalisé en fonction des besoins de l'entreprise.

STATUT JURIDIQUE	Dispositif porté par la CRESS de Mayotte
ADRESSE	265 boulevard Marcel Henri Malamani - 97620 CHIRONGUI
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30
TÉLÉPHONE	02 69 62 14 75
SITE WEB	www.cress-mayotte.org
MAIL	contact@cress-mayotte.org

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Entreprises de l'ESS, Porteurs de projet, Personnes éloignées de l'emploi, Jeunes en difficultés, Résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	6 à 9 mois
COÛT	Gratuit

L'activité d'accompagnement de Fanya Lab est cofinancée par le Conseil Départemental et le FSE dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 Mayotte.



IREPS

(Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé)

L'IREPS Mayotte a pour objet le développement de la promotion de la santé à Mayotte et dans la région. À ce titre, elle propose :

- un accompagnement méthodologique consistant en un appui en ingénierie aux acteurs et porteurs de projet mahorais souhaitant mettre en place des actions de promotion et d'éducation à la santé. Cela vise à développer la qualité des programmes et des actions mises en œuvre dans le département ;
- la mise en place et l'animation de formations et activités éducatives de proximité ;
- la mise à disposition d'un centre d'information / documentation aux professionnels de santé, du social ou de l'éducatif, et aux étudiants en santé.

Modalités d'accompagnement

L'IREPS accompagne les porteurs à chaque étape de leur projet :

- État des lieux, analyse des besoins, priorisation ;
- Élaboration d'objectifs ;
- Planification, programmation ;
- Mise en œuvre ;
- Évaluation ;
- Accompagnement sur le terrain (interventions sur site, co-animation...)
- Ancrage territorial du projet par l'intégration d'un réseau local.

L'IREPS conseille les porteurs de projet dans leurs choix d'outils, leur stratégies de communication, d'intervention, de partenariat, leur formation.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	À l'étage du dispensaire de M'Tsapéré - Quartier Maévantana - M'Tsapéré - 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-16h Le vendredi : 7h30-12h
TÉLÉPHONE	02 69 61 36 04 / 06 39 39 96 36
MAIL	irepsmayotte@gmail.com

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Santé, Promotion de la santé
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Associations, Élus, Acteurs des champs sanitaire, social, éducatif et de la formation, Étudiants
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	6 à 9 mois
COÛT	Gratuit

L'activité d'accompagnement de l'IREPS est cofinancée par l'État, le Conseil Départemental, la CSSM et l'ARS Mayotte.



Acteur dédié à l'entrepreneuriat social

MADE IN ESS

Santé, territoires et cohésion sociale

(Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire)

En partenariat avec l'ARS et l'ANCT, afin de concourir au développement économique de Mayotte par l'ESS, le dispositif Made in ESS s'articule autour d'un accompagnement renforcé des structures dans leurs réponses aux politiques publiques en lien avec la santé, le médico-social et les actions se déroulant dans les quartiers prioritaires de la ville.

Fin 2020, un fonds d'appui aux initiatives citoyennes sera mis en place pour renforcer et soutenir les actions de promotion de la santé réalisées auprès des habitants des différents villages de Mayotte.

Modalités d'accompagnement

1. Prescription d'un accompagnement par les politiques publiques (ARS, ANCT).
2. Diagnostic : identification des besoins du porteur de projet.
3. Accompagnement individuel : appui-conseil méthodologique en vue d'une montée en compétences du porteur sur le projet de sa structure selon 3 niveaux (émergence, consolidation ou évaluation de projet).
4. Accompagnement collectif : réalisation de sessions thématiques mensuelles permettant d'aborder en petits groupes (7 personnes maximum) différents sujets tels que la gestion budgétaire, la réponse à un appel à projet, le projet associatif, etc.

STATUT JURIDIQUE	Dispositif porté par la CRESS de Mayotte
ADRESSE	2 rue des Agaves - Immeuble Briquetterie - Cavani 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30
TÉLÉPHONE	02 69 63 16 39
SITE WEB	www.cress-mayotte.org
MAIL	contact@cress-mayotte.org

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Santé, développement local et cohésion sociale
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Entreprises de l'ESS (associations employeuses, mutuelles, coopératives, fondations, sociétés commerciales de l'ESS), Collectivités territoriales (communes, etc.), Établissements publics (CCAS, lycée, etc.)
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	6 mois (renouvelable)
COÛT	Gratuit Certaines actions non conventionnées peuvent être facturées sur devis

L'activité d'accompagnement de Made in ESS est cofinancée par l'ARS Mayotte et l'ANCT.



MAYOTTE NATURE ENVIRONNEMENT

Mayotte Nature Environnement (MNE) est une fédération d'associations environnementales œuvrant à la protection de la nature.

Elle regroupe une dizaine d'associations mahoraises, qu'elle accompagne dans leurs projets et leur montée en compétences.

MNE propose à ses adhérents un accompagnement individualisé, de l'ingénierie de projet à la demande de subventions.

Modalités d'accompagnement

MNE organise des formations collectives à destination des associations membres sur diverses thématiques :

- Gestion de projet ;
- Gestion administrative et financière ;
- Biodiversité ;
- Techniques d'animation.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	Rue Toumbou Sélémani Quartier Boboka 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-16h
TÉLÉPHONE	06 39 76 60 60
SITE WEB	mayottenatureenvironnement.com
MAIL	coordination.mne@gmail.com

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Transition écologique et environnement
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Associations environnementales adhérentes
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	+ de 12 mois
COÛT	Gratuit pour les associations adhérentes

L'activité d'accompagnement de MNE est cofinancée par le FEADER, l'État et l'AFD.



MESSO

L'association Messo rassemble des mahorais souhaitant associer leurs compétences et leur connaissance du territoire, autour d'objectifs communs :

- Participer à l'essor de l'économie locale ;
- Lutter contre l'exclusion par l'éducation populaire et le conseil aux acteurs du territoire ;
- Accompagner socialement les personnes en situation de handicap, afin de leur permettre de s'intégrer ou de se réapproprier la société.

Modalités d'accompagnement

En plus de son activité d'appui à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, Messo propose un accompagnement à l'ingénierie de projets ESS et à la mise en place de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

L'association propose également des formations en Qualité-Sécurité-Environnement (QSE).

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	85 route nationale - M'Tsapéré 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-16h
TÉLÉPHONE	02 69 62 18 23
SITE WEB	A venir : www.messo.yt
MAIL	direction@messo.fr

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Action sociale, Agriculture, Sylviculture, Pêche, Commerce, Sport et Loisirs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Personnes en situation de handicap, Demandeurs d'emploi, Jeunes en échec scolaire, Associations
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	3 à 6 mois
COÛT	Gratuit Certaines actions non conventionnées peuvent être facturées sur devis

L'activité d'accompagnement de Messo est cofinancée par l'AFD, l'ARS Mayotte, le Conseil Départemental et les communes d'Acoua et de Mamoudzou.



LES ACCOMPAGNATEURS GÉNÉRALISTES



ADIE

(Association pour le Droit à l'Initiative Économique)

Reconnue d'utilité publique, l'ADIE est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit.

Présente à Mayotte depuis 1997, l'Adie a lancé en 2018 son dispositif de formation certifiant à la création d'entreprise « Je deviens entrepreneur » pour aider les futurs créateurs à finaliser leur projet.

Modalités d'accompagnement

Formation de 35 heures sur une semaine en présentiel dans les agences Adie de Kawéni et de Chiconi.

Les créateurs d'entreprises sont notamment conseillés sur la définition de leur stratégie commerciale, leurs prévisions financières, l'intégration de la posture du chef d'entreprise, la communication sur leur projet, et le choix du statut de l'entreprise.

Selon les besoins, un accompagnement post-formation peut être proposé aux entrepreneurs.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	Bat D, Centre Maharajah Rue de l'Archipel - ZI Kawéni 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au jeudi : 7h30-12h30 et 13h30-16h30 Le vendredi : 7h30-12h30 et 13h30-15h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 00 00
SITE WEB	www.adie.org
MAIL	mayotte@adie.org

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Porteurs de projet et création d'entreprise
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	1 semaine
COÛT	Gratuit

L'activité d'accompagnement de l'ADIE est cofinancée par l'AFD, la CDC, l'ANCT et le fonds d'entreprise Chanel.



ADIM

(Agence pour le Développement et l'Innovation de Mayotte)

L'ADIM a pour mission de :

- Déployer de manière opérationnelle les orientations économiques et stratégiques du Département ;
- Sensibiliser, accompagner et orienter les acteurs économiques sur les différents dispositifs d'accompagnement existants au niveau local ;
- Assurer la promotion du territoire au niveau national et international.

Modalités d'accompagnement

- Pôle Entreprise : Guichet des financements de tous vos projets. Accueil, conseil et accompagnement du développement des entreprises dans les différentes phases de leur vie ;
- Pôle International : Impulsion et promotion des synergies à l'international. Networking et accompagnement des acteurs économiques locaux à l'international. Prospection à l'international pour saisir des opportunités d'affaires à destination des entreprises mahoraises ;
- Pôle Innovation : Sensibilisation des entreprises à l'innovation et à la détection de projets innovants. Mobilisation des acteurs de la recherche et de la formation. Structuration des filières innovantes du territoire ;
- Pôle Attractivité : Promotion du « Made in Mayotte » sur le territoire, dans la zone Océan indien, et auprès des investisseurs internationaux. Accompagnement à la réflexion d'une stratégie territoriale.

STATUT JURIDIQUE	Groupement d'Intérêt Public (GIP)
ADRESSE	Maison de l'Entreprise Place Mariage 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au jeudi : 7h30-12h00 et 13h30-16h45 Le vendredi : 7h30-11h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 85 41
SITE WEB	www.adim-mayotte.fr
MAIL	contact@adim-mayotte.fr

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Sociétés commerciales
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	+ de 12 mois
COÛT	Gratuit

L'activité d'accompagnement de l'ADIM est cofinancée par le Conseil Départemental.



BGE MAYOTTE

BGE est un réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises en France. Il accompagne les entrepreneurs depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise. Il accompagne également les dynamiques entrepreneuriales en mettant en relation les entrepreneurs entre eux et avec l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, collectivités, associations, etc.).

Depuis 1999, plus connue sous le nom « Boutique de Gestion », BGE Mayotte a développé des outils et une méthodologie pensés pour transmettre les compétences clés à tous les publics, y compris les plus éloignés de la culture entrepreneuriale et/ou les plus fragiles.

Modalités d'accompagnement

- Sensibilisation à la création ;
- Accompagnement avant la création de l'entreprise (étude de marché, faisabilité et rentabilité) ;
- Diagnostic de projet ;
- Montage de dossiers de demande de financement, notamment européen (FSE, FEDER, FEADER...);
- Appui au développement de l'activité ;
- Diagnostic des besoins en montée en compétences.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	2 rue de l'Archipel - Immeuble Mahafa - ZI Kawéni 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au jeudi : 7h30-12h et 13h-16h Le vendredi : 7h30-12h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 13 82
MAIL	contact@bgemayotte976.onmicrosoft.com

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Demandeurs d'emploi, Salariés, Chefs d'entreprise
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	- de 3 mois
COÛT	Gratuit pour les demandeurs d'emploi. Certaines actions non conventionnées peuvent être facturées sur devis

L'activité d'accompagnement de BGE Mayotte est cofinancée par les fonds européens, l'État et le Conseil Départemental.



CABINET MAHORAI DE CONSEIL

Depuis 2001, le Cabinet Mahorais de Conseil délivre à ses clients des services de conseil, d'études, de formation et d'accompagnement individuel et collectif à la création et à la reprise d'entreprise.

Le Cabinet Mahorais de Conseil a également développé une expertise de mobilisation d'aides publiques pour tout porteur de projet, quelque soit le secteur d'activité.

Modalités d'accompagnement

1. Accueil.
2. Accompagnement ante-crédation : étude du dossier (étude de marché, mix marketing, étude de rentabilité financière, visite de terrain, montage de dossier économique et financier (PIJ et NACRE notamment).
3. Accompagnement post-crédation : suivi tous les 3 mois sur le terrain ou par téléphone (tenue comptable, gestion administrative,...).
4. Le Cabinet Mahorais de Conseil réalise également des actions de sensibilisation et de formation à la création et à la gestion d'entreprise.

STATUT JURIDIQUE	SARL
ADRESSE	18 chemin de la convalescence 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-16h
TÉLÉPHONE	02 69 60 90 89
SITE WEB	www.cabinetmahoraisdeconseil.com
MAIL	cabinet.mahorais.conseil@orange.fr

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Personnes éloignées de l'emploi, Entrepreneurs
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	- de 3 mois
COÛT	Gratuit

Remarque : l'accompagnement peut être payant si le porteur de projet ne répond pas aux critères d'éligibilité des dispositifs PIJ, NACRE et ACCRE. Le prix varie en fonction de la prestation demandée, à partir de 500 €.

L'activité d'accompagnement du Cabinet Mahorais de Conseil est cofinancée par le FSE, l'État et le Conseil Départemental.



COUVEUSE OUDJEREBOU

Créée en 2010, Oudjerebou, la couveuse d'entreprises de Mayotte, soutient les créateurs et repreneurs d'activités économiques. Membre du réseau national des couveuses, elle accompagne les porteurs de projet dans le test de leur activité, la création de l'entreprise et la recherche de financements.

Modalités d'accompagnement

1. Accueil : premier entretien, orientation du porteur de projet.
2. Test d'activité : préparation du dossier pendant 2 à 3 semaines, puis passage en comité d'intégration avant intégration au sein de la couveuse (12 mois).
3. Accompagnement : à l'immatriculation (création juridique de la structure) et/ou à la recherche de subventions (dépôt de dossiers auprès de l'ADIM).
4. Suivi : un rendez-vous individuel tous les trimestres pendant 3 ans.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	14 rue du stade Cavani Immeuble Manga Papaye 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h-17h Le vendredi : 8h-12h et 13h-16h
TÉLÉPHONE	02 69 80 12 30
SITE WEB	www.oudjerebou.org
MAIL	contact@oudjerebou.org

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Entrepreneurs, demandeurs d'emploi

DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	+ de 12 mois
---------------------------	--------------

COÛT	Prélèvement de 10% du chiffre d'affaires par trimestre pour les entrepreneurs en test d'activité. Gratuit pour les entrepreneurs en recherche de financements.
------	--

L'activité d'accompagnement de la couveuse Oudjerebou est cofinancée par le FSE, l'État et le Conseil Départemental.

SGAR

(Secrétariat Général pour les Affaires Régionales)

Le SGAR est l'élément du corps préfectoral en charge des dossiers économiques et financiers et de la gestion de certains fonds européens sur le territoire (FSE, FEDER, FEDER-CTE). Il a entre autres pour missions :

- Le soutien aux acteurs économiques : suivi des filières économiques et animation des acteurs ;
- Les politiques communautaires : réception et instruction des dossiers des quatre fonds européens (fonction de guichet unique), suivi et animation des programmes ;
- La coopération régionale : coordination des actions de soutien aux projets de coopération, en particulier par le Fonds de coopération régionale ;
- Gestion des fonds liés au Contrat de Convergence et de Transformation.

STATUT JURIDIQUE	Service déconcentré de l'État
ADRESSE	Préfecture de Grande Terre Avenue de la Préfecture 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au jeudi : 7h30 - 12h et 13h - 16h Le vendredi : 7h30 - 12h
TÉLÉPHONE	02 69 63 52 40
SITE WEB	www.mayotte.gouv.fr www.europe-a-mayotte.fr
MAIL	secretariat-sgar@mayotte.pref.gouv.fr

Modalités d'accompagnement

Les projets identifiés comme répondant aux axes stratégiques de certains Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FSE, FEDER, FEDER-CTE) ou au Contrat de Convergence et de Transformation peuvent bénéficier d'un accompagnement concis en amont du dépôt de dossier de demande de subvention.

Cet accompagnement, dispensé par les chargés de mission du SGAR ou par le Pôle des Affaires Européennes, consiste en un appui à l'ingénierie de projet, à la mise en cohérence du projet avec les obligations réglementaires et les modalités de financement proposées aux fonds sollicités, à la mise en relation avec les partenaires pertinents, etc. Seuls les projets matures et nécessitant un besoin complémentaire en financement sont éligibles à un soutien en amont des demandes de subventions.

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Entreprises (dont associations), Collectivités territoriales
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	- de 3 mois
COÛT	Gratuit





LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIFIQUES

Vous cherchez à être accompagné.e sur
une thématique spécifique ?

Suivez le guide !

Vous souhaitez



Former les salarié.e.s de
votre entreprise ?

AKTO
(anciennement OPCALIA)

Former les bénévoles
de votre association ?

Association Hippocampe 976
CRIB
CROS

Développer des solutions
numériques au sein de
votre entreprise ?

GEMTIC

Être conseillé.e sur la
gestion des ressources
humaines ?

Maestria Recrutement



LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIFIQUES

Formation des salariés

AKTO

(anciennement OPCALIA)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre. Il accompagne les entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés.

Il est la fusion des opérateurs de compétences Faf.tt, Fafih, Intergros, Opcalia et la délégation Propreté de l'Opc transport et services. Unique opérateur de compétences à Mayotte, il permet d'offrir aux entreprises, TPE comprises, un conseil de proximité pour leurs projets liés aux ressources humaines, à l'emploi et à la formation. Cette proximité se traduit dans l'accessibilité à la formation, le développement de l'apprentissage et de la professionnalisation ou encore l'appui aux branches professionnelles.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	Rue l'Archipel - ZI Kawéni 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-12h30 et 13h30-16h00 Le vendredi : 7h30-12h30 et 13h00-15h00
TÉLÉPHONE	02 69 61 44 45
SITE WEB	www.akto.fr
MAIL	echat.housseini@akto.fr ibrahim.jaffar@akto.fr

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Branches professionnelles relevant d'AKTO, des OPCOS délégués (Opco Mobilité, Opcommerce, Opco2I, ATLAS), des autres OPCOS (hors EP)
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Toutes les entreprises et organisations de ces branches professionnelles employant au moins un.e salarié.e
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	En fonction du besoin
COÛT	Variable en fonction de la taille et de la branche professionnelle de l'entreprise

L'activité d'accompagnement d'AKTO est cofinancée par le FSE, l'État, le Conseil Départemental et Pôle Emploi.

LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIFIQUES

Formation des bénévoles



Association HIPPOCAMPE 976

L'association Hippocampe 976 propose des formations collectives théoriques et pratiques à la vie associative : réglementation, méthodologie de projet, suivi budgétaire, évaluation d'action, stratégie de communication, organisation événementielle, etc.

Elle organise également des formations au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et à l'accueil collectif de mineurs.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	Rue Boira Soilihi 97630 ACOUA
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30
TÉLÉPHONE	06 39 94 91 84
SITE WEB	www.associationhippocampe976.asso-web.com
MAIL	ass.hippocampe976@hotmail.fr

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Action sociale, Enseignement, Sport et Loisirs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Bénévoles associatifs
COÛT	Gratuit

L'activité d'accompagnement de l'association Hippocampe 976 est cofinancée par l'État, le Conseil Départemental, la CSSM et Pôle emploi.



LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIFIQUES

Formation des bénévoles

CRIB

(Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles)

Le Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) est un label porté par le CROS de Mayotte depuis 2017. Le CRIB a quatre grandes missions :

1. Informer les associations ;
2. Orienter vers les structures de l'accompagnement ;
3. Accompagner les associations dans leur structuration ;
4. Former les bénévoles associatifs.

Le CRIB propose régulièrement des formations à la gestion associative (projet associatif, méthodologie de projet, suivi budgétaire, etc.)

STATUT JURIDIQUE	Dispositif porté le CROS de Mayotte (association)	SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
ADRESSE	Rue du stade - Cavani 97600 MAMOUDZOU	PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Associations, Bénévoles associatifs
HORAIRE	Du mardi au vendredi : 8h-16h Le samedi : sur rendez-vous	DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	- de 3 mois
TÉLÉPHONE	02 69 61 70 44 06 39 67 50 34	COÛT	Gratuit
SITE WEB	www.cros-mayotte.fr/crib/presentation/	L'activité d'accompagnement du CRIB est cofinancée par l'État et le Conseil Départemental.	
MAIL	crib.mayotte@franceolympique.com		



LES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIFIQUES

Formation des bénévoles

CROS

(Comité Régional Olympique et Sportif)

Le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) développe, fédère, organise, consolide et représente le mouvement sportif à Mayotte.

À ce titre, il soutient la vie associative, notamment en organisant la formation initiale et continue des membres des organisations sportives de la région. Le CROS facilite également la mise en réseau des acteurs régionaux du sport.

Dans le cadre de son dispositif « Sport Santé Bien-Être », le CROS accompagne les associations sportives dans l'ingénierie de projets, leur mise en œuvre et l'amélioration des pratiques.

STATUT JURIDIQUE	Association	SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Santé, Action sociale, Sport et loisirs
ADRESSE	Rue du stade - Cavani 97600 MAMOUDZOU	PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Associations, CCAS,OMS, Communes
HORAIRE	Du mardi au vendredi : 8h-16h Le samedi : sur rendez-vous	DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	- de 3 mois
TÉLÉPHONE	06 39 25 95 44	COÛT	Gratuit
SITE WEB	www.cros-mayotte.fr	L'activité d'accompagnement du CROS est cofinancée par l'État et le Conseil Départemental.	
MAIL	mayotte@franceolympique.com		



GEMTIC

(Groupement des Entreprises Mahoraises des Technologies de l'Information et de la Communication)

Le GEMTIC a pour objet la mise en œuvre d'actions collectives pour le soutien et l'accompagnement du développement des entreprises du secteur TIC implantées sur le territoire de Mayotte. Les principales missions du groupement sont :

- d'encourager l'initiative économique en rendant accessible la création d'entreprise auprès des jeunes dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- de structurer la contribution des professionnels de la filière dans la stratégie territoriale en matière de développement des Nouvelles Technologies ;
- d'assurer une veille juridique, règlementaire et économique pour l'essor de la filière à Mayotte ;
- de constituer un véritable groupe d'influence auprès des pouvoirs publics locaux, nationaux et européens ;
- de permettre à Mayotte d'être en phase avec les évolutions technologiques ;
- de pouvoir faire bénéficier au territoire de l'appui nécessaire à l'intégration de ces évolutions dans les pratiques professionnelles ;
- d'organiser des actions de valorisation et de promotion des compétences et actions dans le domaine des TIC etc. ;
- de lutter contre l'illectronisme sur le territoire.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	c/o CCI Mayotte - Place Mariage 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-12h et 13h30-16h45 Le vendredi : 7h30-11h30
TÉLÉPHONE	06 39 09 82 05
SITE WEB	www.gemtic.yt
MAIL	direction@gemtic.yt

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Entreprises (tous les acteurs économiques), Porteurs de projets, Particuliers (toutes les populations), Collectivités locales
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	3 à 6 mois
COÛT	Gratuit

L'activité d'accompagnement du GEMTIC est cofinancée par l'État, le Conseil Départemental et la CCI.



MAESTRIA RECRUTEMENT

Premier cabinet de conseil installé à Mayotte dédié exclusivement au recrutement, aux problématiques de ressources humaines et à la relocation, Maestria Recrutement & Relocation propose un accompagnement individualisé aux entrepreneurs et chefs d'entreprise :

- Service de conseil en recrutement de cadres, de profils à compétences spécifiques ;
- Service de relocation et accueil de nouveaux arrivants ;
- Formation d'immersion dans la culture et à la vie mahoraise ;
- Formation en ressources humaines.

STATUT JURIDIQUE	SAS
ADRESSE	20 lotissement Les 3 vallées Les Hauts Vallons 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-17h
TÉLÉPHONE	06 39 76 16 36
SITE WEB	www.maestria-r.com
MAIL	mayotte@maestria-r.com

SECTEURS ACCOMPAGNÉS	Tous secteurs
PUBLICS ACCOMPAGNÉS	Sociétés commerciales, Associations, Collectivités
DURÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT	- de 3 mois
COÛT	Sur devis



LES
ACCOMPAGNATEURS
FINANCIERS

ILS SONT LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER !

En fonction de votre profil, trouvez l'accompagnateur qui saura le mieux répondre à vos besoins !

Quel type de financement cherchez-vous ?

Ils vous accompagnent	Quel type de financement cherchez-vous ?			
	SUBVENTIONS	PRÊTS	PRÊTS D'HONNEUR	GARANTIE BANCAIRE
ADEME	☑			
ADIE		☑	☑	
ADIM	☑	☑		☑
AFD		☑		
ARS	☑			
CSSM	☑			
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	☑			
DAAF	☑			
DAC	☑			
DEAL	☑			
DIECCTE	☑			
DJSCS	☑			
FONDS EUROPÉENS	☑			
FRANCE ACTIVE		☑		☑
GAL-LEADER	☑			
INITIATIVE MAYOTTE		☑	☑	
POLITIQUE DE LA VILLE	☑			

LES ACCOMPAGNATEURS FINANCIERS



ADEME

(Agence de la Transition Écologique)

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans sa démarche environnementale. L'ADEME aide en outre au financement de projets – de la recherche à la mise en œuvre – et ce, dans tous ses domaines d'intervention.

STATUT JURIDIQUE	Établissement public
ADRESSE	Espace Canopia Les Hauts Vallons - BP 1226 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-17h
TÉLÉPHONE	02 69 62 32 37
SITE WEB	www.reunion-mayotte.ademe.fr
MAIL	ademe.reunion@ademe.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANÇÉS	Transition énergétique et économie circulaire
TYPE DE FINANCEMENT	Subventions
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Non

Les fonds de l'ADEME

- Fonds Chaleur : réseaux de chaleur, solaire thermique, géothermie, biogaz, chaleur fatale, biomasse, contrat de développement EnR ;
- Fonds Déchets : contrat d'objectif, animation, étude, communication, éco-conception, alimentation durable, prévention, recyclage, valorisation matière, valorisation organique, valorisation énergétique, soutien aux observatoires, connaissance des coûts, BTP... ;
- Fonds Mobilité : (bio)gaz naturel pour véhicules, covoiturage, vélo, projets de mobilité innovante...

Ces fonds sont à disposition des entreprises, des collectivités locales, des établissements publics et des associations.

Les types de dépenses financées

- Études de marché/faisabilité
- Investissements
- Dépenses liées à des actions de communication
- Prestations d'accompagnement
- Formations



ADIE

(Association pour le Droit à l'Initiative Économique)

Reconnue d'utilité publique, l'ADIE est une association qui aide les personnes exclues du marché du travail et qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique à créer leur entreprise, et donc leur emploi, grâce au microcrédit. Elle accompagne financièrement les entreprises dont le budget initial est inférieur à 20 000 €.

Pionnière du microcrédit en France et en Europe, l'ADIE en est l'acteur majeur. Depuis sa création en 1989 par Maria Nowak, l'ADIE a financé plus de 185 000 microcrédits, participant ainsi à la création de plus de 116 000 entreprises.

Présente à Mayotte depuis 1997, l'ADIE a octroyé plus de 10 000 microcrédits et injecté plus de 55 millions d'euros dans l'économie mahoraise.

Les dispositifs de l'ADIE

- Microcrédits jusqu'à 15 000 €, pour financer tous types de besoins professionnels : investissement (véhicules, machines), stock, trésorerie, production... ;
- Prêts d'honneur jusqu'à 3 000 € sans intérêt, pour compléter le financement du projet et renforcer les fonds propres ;
- Accès facilité à des primes locales selon des dispositifs mis en place dans chaque région, au dispositif NACRE, etc.

Les types de dépenses financées

- Aide au démarrage
- Investissement

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	Bat D, Centre Maharajah Rue de l'Archipel - ZI Kawéni 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-12h30 et 13h30-16h30 Le vendredi : 7h30-12h30 et 13h30-15h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 00 00
SITE WEB	www.adie.org
MAIL	mayotte@adie.org

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANÇÉS	Tous secteurs
TYPE DE FINANCEMENT	Microcrédits accompagnés, Prêts d'honneur
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Des formations pratiques avant, pendant et après la création, un suivi professionnel individualisé par des experts, une plateforme d'assistance téléphonique.



ADIM

(Agence de Développement et d'Innovation de Mayotte)

L'ADIM est le guichet unique et service instructeur des différents dispositifs du Conseil Départemental à destination des entrepreneurs.

Les aides instruites par l'ADIM

Par délégation du Conseil Départemental, l'ADIM instruit plusieurs aides financières départementales. Les dossiers de demande pour les aides suivantes sont à retirer auprès de l'ADIM :

- Aide à l'investissement (AI) ;
- Aide à l'initiative des femmes (AIF) ;
- Aides aux entreprises en difficulté ;
- Attribution de terrain en zone industrielle ;
- Exemption des droits de patente ;
- Fond Mahorais de Développement ;
- Fonds Mahorais de Garantie ;
- Prêts participatifs (FMP) ;
- Garanties d'emprunt des collectivités territoriales.

Les types de dépenses financées

- Aide au démarrage
- Frais de fonctionnement
- Investissement

STATUT JURIDIQUE	Groupement d'Intérêt Public (GIP)
ADRESSE	Maison de l'entreprise Place Mariage 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-12h00 et 13h30-16h45 Le vendredi : 7h30-11h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 85 41
SITE WEB	www.adim-mayotte.fr
MAIL	contact@adim-mayotte.fr
SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Tous secteurs
TYPE DE FINANCEMENT	Subventions, Prêts, Garanties bancaires
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Se rapprocher du Pôle Entreprise de l'ADIM

AFD

(Agence Française de Développement)

L'AFD Mayotte déploie son action de soutien à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques avec une double mission de financement (prêt) et d'appui-conseil (apport de connaissances, études, formations, assistance à la maîtrise d'ouvrage). Par son action de soutien aux acteurs locaux publics et privés, l'AFD Mayotte a pour vocation de concourir au développement durable et socialement harmonieux de l'île.

STATUT JURIDIQUE	Établissement public et société de financement
ADRESSE	Résidence Sarah, place du Marché - BP 160 Kawéni - 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-12h30 et 14h-16h30 Et le vendredi : 7h30-12h30
TÉLÉPHONE	02 69 64 35 00
SITE WEB	www.afd.fr/fr/page-region-pays/mayotte
MAIL	afdmamoudzou@afd.fr
SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Transition écologique et économie circulaire, Action sociale, Agriculture, sylviculture, pêche, etc.
TYPE DE FINANCEMENT	Prêts (long terme et préfinancement), Cofinancement d'études
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Accompagnement des maîtrises d'ouvrage et appui-conseil aux communes en difficulté via le Fonds 5.0.

Les solutions de financement de l'AFD

- Préfinancements de subventions européennes et d'État pour les collectivités territoriales, établissements publics locaux, nationaux et de santé, sociétés à capitaux publics ;
- Prêts sur le long terme : prêts au secteur public bonifié ou non, prêts au secteur public - vert (pour les collectivités territoriales, établissements publics, établissements de santé, sociétés d'économie mixte, associations) ;
- Prêts à condition de marché : pour les personnes morales (banques ou entreprises) privées ou publiques sans garantie de l'État ;
- Cofinancement d'études de projets et de préparation de projets en lien avec la trajectoire 5.0 (« 0 » déchets, « 0 » carbone, « 0 » vulnérabilité, « 0 » exclusion, « 0 » polluant) pour les acteurs du secteur public et les organisations de la société civile.

Les types de dépenses financées

- Étude de projet et de préparation de projets
- Pré-financement
- Investissement



ARS

(Agence Régionale de Santé de Mayotte)

Les agences régionales de santé sont chargées du pilotage régional du système de santé. Elles définissent et mettent en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population.

Les aides de l'ARS

- Fonds d'Intervention Régional : appui aux associations, collectivités et autres structures mettant en œuvre des politiques de santé ;
- Appels à projets réguliers.

Les types de dépenses financées

- Étude de marché/faisabilité
- Dépenses liées à des actions
- Prestations d'accompagnement
- Formation

STATUT JURIDIQUE	Établissement public
ADRESSE	Centre Kinga 90 route Nationale - Kawéni 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-16h
TÉLÉPHONE	02 69 61 12 25
SITE WEB	www.mayotte.ars.sante.fr
MAIL	ars-mayotte-prevention@ars.sante.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Santé, Action sociale, Sport et loisirs, Transition écologique et économie circulaire
TYPE DE FINANCEMENT	Subventions
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Accompagnement à l'émergence d'entreprises, de l'idéation à la création et consolidation.

CSSM

(Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte)

L'action sociale de la CSSM s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des familles et des porteurs de projets (associations, collectivités, crèches, centres communaux d'action sociale (CCAS)...).

La CSSM contribue notamment à la structuration d'une offre territoriale « Enfance/Jeunesse » et favorise le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.

Les aides de la CSSM

- Subventions aux structures associatives ou collectivités œuvrant dans le champ de la santé, du handicap, de la jeunesse, de l'enfance et de la famille ;
- Aide à l'investissement (crèches) ;
- Financement d'équipements pour les structures porteuses d'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) ;
- Appels à projets réguliers.

Les types de dépenses financées

- Aide au démarrage
- Frais de fonctionnement
- Investissement
- Dépenses liées à des actions
- Prestations d'accompagnement
- Formation

STATUT JURIDIQUE	Organisme privé chargé de missions de service public
ADRESSE	Place Mariage 97600 MAMOUDZOU Rue de la Ferme 97610 LABATTOIR
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 7h-15h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 64 81
SITE WEB	www.cssm.fr
MAIL	projets-actionsociale@css-mayotte.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Santé, Action sociale, Hébergement et restauration, Enseignement, Services divers
TYPE DE FINANCEMENT	Subventions
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Dans le cadre des appels à projets : accompagnement au montage de dossier (analyse du projet social et de sa faisabilité, rédaction du projet, analyse financière, étude de viabilité)



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Le Conseil Départemental de Mayotte soutient le développement économique du territoire à travers différentes aides aux entrepreneurs et aux entreprises. En complément des aides directes dont l'instruction est déléguée à l'ADIM (AI, PIJ, AIF, etc.), le Département déploie des aides indirectes (prêts d'honneur dont la gestion a été confiée à la Plateforme Initiative et à l'ADIE) et des aides à l'octroi de mer.

Le Département finance également un panel de services aux entrepreneurs et entreprises, assurés par la CRESS, la CCI, la CMA, BGE ou encore la Couveuse Oudjérébou ; il s'agit notamment de montage des dossiers de demande de subvention, de formations de dirigeants d'entreprise et de suivi et conseil.

Le Conseil Départemental organise régulièrement des appels à projets dans des domaines aussi variés que la santé, l'action sociale, le développement durable, le tourisme, etc.

STATUT JURIDIQUE	Collectivité territoriale
ADRESSE	Direction du développement économique et de l'innovation (DDEI) - Centre Maharajah Rue de l'Archipel - ZI Kawéni 97600 MAMOUDZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-16h Le vendredi : 8h-12h
TÉLÉPHONE	02 69 64 97 50
SITE WEB	www.cg976.fr

Les aides du Conseil Départemental

En plus des aides directes et indirectes dont la gestion est confiée à des tiers, le Département propose aux entreprises et entrepreneurs :

- Des appels à projets réguliers ;
- Des aides à l'octroi de mer ;
- Une solution de garantie bancaire (prochainement) ;
- Des aides cumulatives pour les entreprises de l'ESS pour le fonctionnement et l'investissement (très prochainement) ;
- Prêts d'honneur ;
- Fonds de soutien départemental pour les entreprises mahoraises (en lien avec la situation Covid-19).

Les types de dépenses financées

- Frais de fonctionnement
- Investissement
- Dépenses liées à des actions
- Prestations

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCIÉS	Tous secteurs > Pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche, voir la Direction des Ressources Terrestres et Maritimes
TYPE DE FINANCEMENT	Subventions, Garantie bancaire (prochainement)
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Se rapprocher de la DDEI



DAAF

(Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

Sous l'autorité du préfet, la DAAF est notamment chargée de :

- Mettre en œuvre les politiques relatives à l'agriculture, à l'alimentation, au développement du territoire et de la politique forestière ;
- Réaliser et diffuser les statistiques économiques agricoles, forestières, agro-alimentaires et agro-environnementales ;
- Organiser l'action éducative dans l'enseignement technique et la formation professionnelle agricole.

Les dispositifs financiers de la DAAF

Se référer au service instructeur concernant :

- Le FEADER (Programme de Développement Rural) ;
- L'ODEADOM (Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-Mer) ;
- Le CASDAR (Compte d'affectation spéciale « Développement Agricole Rural ») ;
- Le BOP 154 (Budget Opérationnel de Programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires »).

Ces dispositifs sont à destination de tous les acteurs du monde rural.

Les types de dépenses financées

- Étude de marché/faisabilité
- Aide au démarrage
- Audit
- Frais de fonctionnement
- Investissement
- Dépenses liées à des actions
- Prestations d'accompagnement
- Formation

STATUT JURIDIQUE	Service déconcentré de l'Etat
ADRESSE	Rue Mariaze 97600 MAMOUDZOU Service Alimentation : ZI Kawéni
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h45-15h45 Le vendredi : 8h-12h
TÉLÉPHONE	02 69 61 12 13
SITE WEB	www.daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr
MAIL	daaf976@agriculture.gouv.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCIÉS	Agriculture, sylviculture, pêche, Enseignement
TYPE DE FINANCEMENT	Subventions
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Non



DAC

(Direction des Affaires Culturelles)

La Direction des Affaires Culturelles de Mayotte est chargée de conduire, sous l'autorité du Préfet de Mayotte, la politique culturelle de l'État dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine, de la promotion de l'architecture, du soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes leurs composantes, du développement du livre et de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs, de la promotion de la diversité culturelle, du développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, de la promotion de la langue française et des langues de France.

STATUT JURIDIQUE	Service déconcentré de l'État
ADRESSE	BP 676 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-17h
TÉLÉPHONE	02 69 63 00 48
SITE WEB	www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Mayotte
MAIL	dac-mayotte@culture.gouv.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Arts et spectacles, Culture, patrimoine
------------------------------	---

TYPE DE FINANCEMENT	Subventions
---------------------	-------------

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Appui individualisé à la consolidation, au changement d'échelle et à la restructuration
--------------------------	---

Les dispositifs financiers de la DAC

- Financement de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire ;
- Aides à la création (artistes engagés dans la vie professionnelle) ;
- Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (équipes artistiques et associations culturelles) ;
- Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité ;
- Dotation générale de décentralisation (DGD) : construction, équipement et fonctionnement des bibliothèques municipales ou intercommunales ainsi que l'équipement des bibliothèques départementales de prêt ;
- Appel à projets : « C'est mon patrimoine ! » ou « La classe, l'œuvre ! » ;
- Conventions de développement culturel avec les collectivités territoriales ;
- Conventions pluriannuelles d'objectifs avec les acteurs culturels structurants du territoire.

Les types de dépenses financées

- Frais de fonctionnement
- Investissement
- Dépenses liées à des actions
- Formation



DEAL

(Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

Sous l'autorité du préfet, la DEAL est notamment chargée de :

- Élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durable, de logement, de prévention des risques, de transport, et d'accessibilité ;
- Promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets relevant du Ministère chargé de la Transition écologique et solidaire, ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- Contribuer à l'information, à la formation, à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens sur les enjeux du développement durable.

Les fonds de la DEAL

- Relai d'appels à projets ponctuels du Ministère de la Transition écologique et solidaire ;
- Service instructeur de différents fonds d'État et européens par délégation du SGAR.

Les types de dépenses financées

- Étude de marché/faisabilité
- Investissement
- Dépenses liées à des actions

STATUT JURIDIQUE	Service déconcentré de l'État
ADRESSE	Terre-plein M'tsapéré 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-16h
TÉLÉPHONE	02 69 61 12 54
SITE WEB	www.mayotte.gouv.fr
MAIL	deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Se rapprocher du service instructeur de la DEAL et/ou du SGAR
------------------------------	---

TYPE DE FINANCEMENT	Subventions, Fonds d'État, Fonds Européens
---------------------	--

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Non
--------------------------	-----



DIECCTE

(Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

La DIECCTE est le guichet unique pour l'ensemble des entreprises du territoire. Elle est en charge de la régulation de la concurrence, de l'application des réglementations, de l'inspection du travail, du développement économique territorial, du maintien de l'emploi ainsi que de la formation professionnelle. La DIECCTE de Mayotte est également chargée de l'instruction et du contrôle des projets cofinancés par le Fonds Social Européen. Elle est le guichet unique des structures conventionnées au titre de l'Insertion par l'Activité Économique.

Le dispositif de financement de la DIECCTE

- Dispositif d'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

La DIECCTE subventionne également le DLA et la CRESS pour accompagner les structures.

Les types de dépenses financées

- Aides au poste
- Dépenses soutenues par le Fonds Départemental d'Insertion

STATUT JURIDIQUE	Service déconcentré de l'Etat
ADRESSE	3 bis rue Mahabou 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au jeudi : 7h30-12h et 13h30-16h Le vendredi : 7h30-12h
TÉLÉPHONE	02 69 61 16 57
SITE WEB	www.mayotte.dieccte.gouv.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi
TYPE DE FINANCEMENT	Subventions
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Non

DJSCS

(Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

La DJSCS est responsable de la politique en faveur des jeunes dans les domaines ne relevant pas des ministères chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Elle est référente en matière d'accueil collectif de mineurs (ACM) et de dispositifs facilitant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (agrément service civique).

Elle suit la politique de l'État dans le domaine du sport, en accompagnant les clubs et associations sportifs, en particulier dans leurs actions de formation. Enfin, la DJSCS coordonne les politiques d'action sociale et assure les politiques de l'État en matière de vie associative et d'éducation populaire.

STATUT JURIDIQUE	Service déconcentré de l'État
ADRESSE	Centre d'affaire Maharajah Bât. A et C – BP 104 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au jeudi : 7h30-12h et 13h-16h15 Le vendredi : 7h30-12h et 13h-15h
TÉLÉPHONE	02 69 61 60 50
SITE WEB	www.mayotte.drjscs.gouv.fr
MAIL	djscs976@drjscs.gouv.fr

Financement et accompagnement de la DJSCS valides jusqu'au 31/12/2020

Les fonds et dispositifs de la DJSCS

- Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) ;
- Fonds d'Échanges à But Éducatif, Culturel ou Sportif (FEBECS) ;
- Fonds du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) ;
- Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP) ;
- Fonds Valeurs de la République ;
- Appels à projets réguliers ;
- Des budgets opérationnels de programme par politique publique ;
- Fonds national de prévention et de lutte contre la pauvreté ;
- Crédit national d'épicerie sociale et solidaires (CNES) ;
- Fonds de développement social (en cours de structuration) ;

Les types de dépenses financées

Aide au démarrage, frais de fonctionnement, investissement, dépenses liées à des actions, formation

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Enseignement, Santé, Action sociale, Arts et spectacles, Sport et loisirs
------------------------------	---

TYPE DE FINANCEMENT	Subventions sur appels à projets Convention annuelle ou pluriannuelle Dotation régionale limitative – tarification
---------------------	--

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Dans le cadre des appels à projets : montage de dossier
--------------------------	---





FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT (FESI)

Depuis que Mayotte est devenue une Région Ultra-Périphérique de l'Union Européenne (RUP) en 2014, les porteurs de projet du territoire ont accès aux Fonds Européens Structurels et d'Investissement. Ces FESI se déclinent en 5 fonds (FSE, FEDER, FEDER-CTE, FEADER, FEAMP) se distinguant par leurs objectifs, critères d'éligibilités et modalités de financement.

Les informations ci-dessous sont valables pour le Programme Opérationnel (PO) 2014-2020. Les projets peuvent durer jusqu'au 31/12/2023 sur ce PO. Un nouveau PO sera mis en place pour la période 2021-2027. Veuillez contacter les différentes personnes ressources listées dans les fiches pour déterminer le PO le plus pertinent pour votre projet.

FSE

Le Fonds Social Européen (FSE) est le levier stratégique et financier pour améliorer les possibilités d'emploi, renforcer l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, et élaborer des politiques globales et pérennes d'inclusion active.

NB : La fiche action n°10.3 du FSE est entièrement dédiée au développement des dispositifs relevant de l'ESS et de l'Insertion par l'Activité Économique

DOTATION 62,6 millions € répartis sur 6 axes prioritaires

ACCOMPAGNEMENT Pôle des Affaires Européennes - SGAR - Préfecture de Mayotte
 > iej-fse@mayotte.pref.gouv.fr
 > 02 69 63 52 95 - 02 69 63 52 85

INSTRUCTION DIECCTE

SITE WEB www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens/les-fonds/fse

FEDER

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est le fonds dédié à l'amélioration des infrastructures, à la modernisation de l'économie, aux investissements réalisés dans les entreprises afin de créer des emplois durables.

DOTATION 148,9 millions € répartis sur 7 axes prioritaires

ACCOMPAGNEMENT Pôle des Affaires Européennes - SGAR - Préfecture de Mayotte
 > secretariat-sgar@mayotte.pref.gouv.fr
 > 02 69 63 52 40

INSTRUCTION DEAL, SGAR (axe 3)

SITE WEB www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens/les-fonds/feder



FEDER-CTE INTERREG V

Le programme INTERREG V Mayotte/Comores/Madagascar subventionne des actions permettant de favoriser le développement économique de l'espace de coopération, coordonné et intégré au bénéfice des populations dans un environnement préservé.

DOTATION 12 millions € répartis sur 3 axes prioritaires

ACCOMPAGNEMENT Pôle des Affaires Européennes - SGAR - Préfecture de Mayotte
 > djanffar-soidiki.mari@mayotte.pref.gouv.fr
 > 02 69 63 52 91

INSTRUCTION SGAR (axes 1 et 3), DEAL (axe 2)

SITE WEB www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens/les-fonds/feder-cte

FEAMP

Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est l'instrument financier de l'Union européenne créé pour garantir le développement durable de la pêche professionnelle et de l'aquaculture.

DOTATION 3,048 millions € répartis sur 5 mesures

ACCOMPAGNEMENT Service des affaires économiques de l'Unité Territoriale de Mayotte (UTM) - Direction de la Mer, Sud Océan Indien (DMSOI)
 > michele.seven@developpement-durable.gouv.fr
 > 02 69 63 82 73

INSTRUCTION UTM - DMSOI

SITE WEB www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens/les-fonds/feamp

FEADER

Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) vise à améliorer et augmenter l'approvisionnement alimentaire de l'île en produits agricoles locaux, en renforçant notamment l'innovation, le développement et le transfert de compétences en agriculture.

DOTATION 60 millions € répartis sur 12 axes prioritaires

ACCOMPAGNEMENT DAAF
 > service.europe.daaf976@agriculture.gouv.fr
 > 02 69 61 89 39
 Point Accueil Installation (PAI) :
 06 39 63 33 39

INSTRUCTION SGAR (axes 1 et 3), DEAL (axe 2)

SITE WEB www.europe-a-mayotte.fr/les-fonds-europeens/les-fonds/feader

À noter : les fonds européens structurels et d'investissement fonctionnent par remboursement des dépenses engagées par les porteurs de projet, et impliquent donc une capacité de pré-financement conséquente (voir accompagnateurs financiers proposant des prêts et des garanties bancaires).





FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau associatif pionnier de la finance solidaire qui depuis 32 ans donne aux entrepreneurs les moyens de s'engager dans leur territoire.

Elle les accompagne dans leurs problématiques financières, met à leur disposition les financements les plus adaptés à leurs besoins et leur permet d'accéder à un réseau unique d'acteurs économiques et sociaux.

Elle participe ainsi à l'inclusion financière des créateurs les plus fragiles, au financement des entreprises les plus ambitieuses socialement, au développement d'un environnement favorable aux entrepreneurs engagés et à l'émergence d'une finance plus responsable.

À Mayotte, la société Créa Pépites est le référent de France Active. À ce titre, elle a pour mission de recueillir les demandes locales, de les instruire et d'assurer le suivi des entreprises financées.

Les solutions de financement de France Active

Fonds de garantie France Active : des garanties d'emprunts bancaires pour les entrepreneurs (dont demandeurs d'emploi et résidents de Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, bénéficiaires des minimas sociaux).

Les types de dépenses financées

- Aide au démarrage
- Frais de fonctionnement
- Investissement

STATUT JURIDIQUE	Dispositif porté par Créa Pépites (SARL)
ADRESSE	95 rue de la Pompe 97600 MAMOUDZOU
HORAIRES	Du lundi au jeudi : 7h30-12h et 13h-16h30 Le vendredi : 7h30-12h et 13h-15h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 58 10
SITE WEB	www.franceactive.org
MAIL	contact@crea-pepites.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Tous secteurs
TYPE DE FINANCEMENT	Garantie bancaire
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Expertise des dossiers de demande de garantie bancaire.



GAL - LEADER

Les Groupes d'Action Locale (GAL) regroupent des acteurs publics et privés d'un territoire défini. A Mayotte, ils sont structurés en associations.

Ils ont pour mission d'accompagner les porteurs de projet du territoire dans leur demande de financements européens du programme LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale).

Le programme LEADER s'adresse aux associations, petites et moyennes entreprises, collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires et organismes de formation, agriculteurs/pêcheurs/artisans en fonction de leur projet...

Les GAL proposent un accompagnement technique personnalisé en fonction des besoins du porteur de projet : montage du dossier de demande de subvention, recherche de prestataires et partenaires, demande de paiement...

SITE WEB	www.leader-mayotte.yt/leader-a-mayotte/
SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	développement rural : axes prioritaires spécifiques à chaque GAL (par exemple : culture et lien social, savoir-faire locaux et patrimoine, écotourisme, préservation de l'environnement, etc.)
TYPE DE FINANCEMENT	Subventions européennes
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Personnalisé, montage de dossier, recherche de partenaires, demande de paiement

Les types de dépenses financées

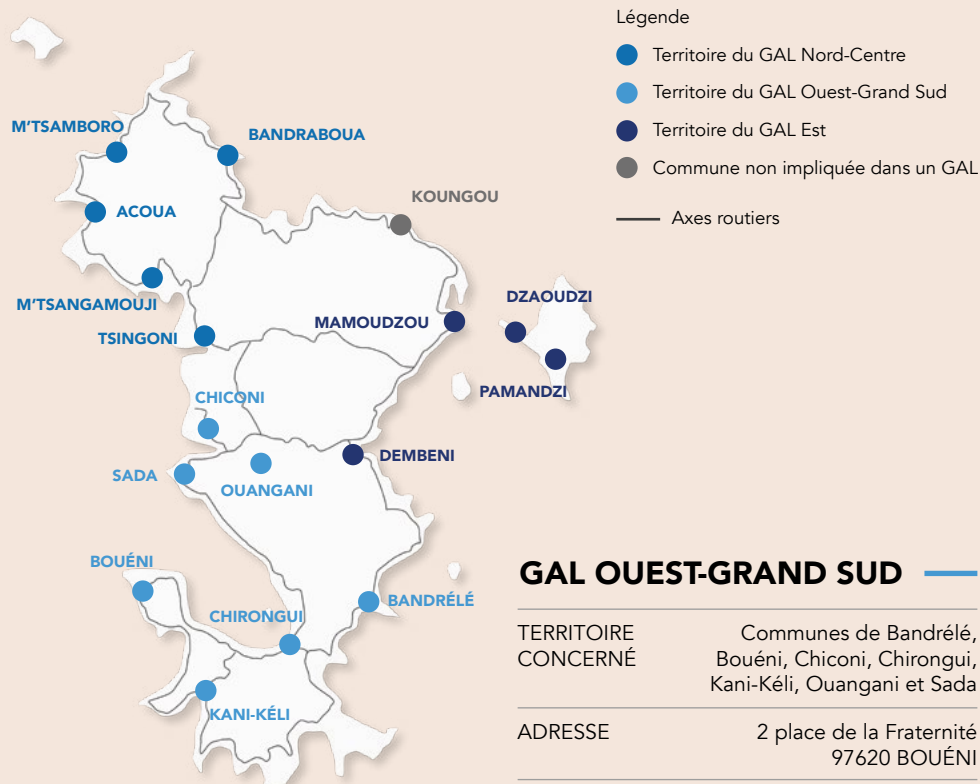
- Frais de salaire
- Frais de structure (dans la limite des 15% des frais de salaire)
- Prestation de service
- Achat d'équipement et matériel neuf
- Hébergement en lien avec l'opération pour le formateur
- Déplacement en lien avec l'opération pour le formateur
- Restauration en lien avec l'opération pour le formateur
- Location d'espaces et d'équipement
- Travaux de construction, aménagement, rénovation de biens immeubles
- Achat de logiciels et de licences
- Etudes pré-opérationnelles
- Communication dont communication européenne
- Bénévolat et contribution en nature

Ces dépenses doivent être justifiées lors de la demande d'aide.



Retrouvez les coordonnées des 3 GAL de Mayotte sur la page suivante

RÉPARTITION DES GAL SUR LE TERRITOIRE



- Légende
- Territoire du GAL Nord-Centre
 - Territoire du GAL Ouest-Grand Sud
 - Territoire du GAL Est
 - Commune non impliquée dans un GAL
 - Axes routiers

GAL NORD-CENTRE

TERRITOIRE CONCERNÉ	Communes d'Acoua, Bandraboua, M'Tsamboro, M'Tsangamouji et Tsingoni
ADRESSE	238 rue de l'Hôtel de Ville 97650 BANDRABOUA
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h-16h le vendredi : 7h-15h
TÉLÉPHONE	06 39 65 74 83
MAIL	adnc.mayotte@gmail.com

GAL OUEST-GRAND SUD

TERRITOIRE CONCERNÉ	Communes de Bandrélé, Bouéni, Chiconi, Chirongui, Kani-Kéli, Ouangani et Sada
ADRESSE	2 place de la Fraternité 97620 BOUÉNI
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-12h et 13h-16h
TÉLÉPHONE	06 39 61 02 00
MAIL	galouestgrandsud@gmail.com

GAL EST

TERRITOIRE CONCERNÉ	Communes de Mamoudzou, Dembèni, Dzaoudzi-Labattoir et Pamandzi
ADRESSE	Mairie de Mamoudzou Boulevard Halidi Selemani 97600 MAMOUZOU
HORAIRE	Du lundi au vendredi : 8h-17h
TÉLÉPHONE	06 39 69 50 56
MAIL	galest.mahorais@outlook.fr

LES ACCOMPAGNATEURS FINANCIERS



INITIATIVE MAYOTTE

L'association Initiative Mayotte a été créée en fin d'année 2016 pour rassembler les ressources et les compétences du territoire, qu'elles soient institutionnelles, professionnelles ou individuelles. Elle met ses compétences au service de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois, tous secteurs d'activités confondus, en proposant gratuitement des prêts d'honneur et un accompagnement aux entrepreneurs pour la réussite de leurs projets.

STATUT JURIDIQUE	Association
ADRESSE	Maison de l'Entreprise Place Mariage 97600 MAMOUZOU
HORAIRE	Du lundi au jeudi : 7h30-12h et 13h30-16h45 Le vendredi : 7h30-11h30
TÉLÉPHONE	02 69 61 76 19
SITE WEB	www.bpifrance-creation.fr
MAIL	adjaroudi@mayotte.cci.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ FINANCÉS	Tous secteurs (les activités sous statut associatif ne sont pas éligibles)
TYPE DE FINANCEMENT	Prêts d'honneur
ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE	Accompagnement des entrepreneurs pendant toute la durée du prêt d'honneur

Les solutions de financement d'Initiative Mayotte

- Un fonds de prêt classique : pour le financement des projets des entreprises en création, développement ou transmission. Ce fonds classique sert à l'octroi de prêts d'honneur de 5 000 € à 20 000 € sans intérêt et sans garantie, permettant le renforcement des fonds propres des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprises pour faciliter l'obtention d'un financement bancaire associé ;
- Un fonds de prêt d'urgence : pour pallier les problèmes de trésorerie des entreprises commerciales, occasionnés par le mouvement social initié en février 2018 ;
- Un fonds de prêt d'urgence : pour pallier les problèmes de trésorerie des entreprises commerciales, occasionnés par la pandémie du virus Covid-19.

Les types de dépenses financées

- Aide au démarrage, création
- Développement, investissement
- Transmission
- Trésorerie pour les prêts d'urgence



POLITIQUE DE LA VILLE

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés qui est formalisée par 16 Contrats de Ville signés entre le Préfet de Mayotte, les collectivités et leurs partenaires pour la période 2014-2022.

Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants des 36 quartiers prioritaires de Mayotte.

À ce titre, la Politique de la Ville finance au cas par cas des projets locaux innovants et/ou expérimentaux, en complément des financements de droit commun, sur une des thématiques suivantes :

- Cohésion sociale (sport, santé, participation citoyenne, culture, actions jeunesse, accès au droit, médiation sociale) ;
- Renouvellement urbain (gestion urbaine de proximité, études...) ;
- Emploi/Développement économique : projets d'insertion, initiatives coopératives ;
- Thématiques transversales : jeunesse, droits des femmes.

Ces projets doivent cibler en priorité les résidents des 36 Quartiers Prioritaires de la Politique de Ville (QPV) et être portés par une entreprise (association, coopérative, société commerciale ou mutuelle) ou par une collectivité territoriale.

STATUT JURIDIQUE Dispositif porté par la Préfecture de Mayotte

CONTACT Consultez le chargé de mission Politique de la Ville, le chef de projet ANRU ou l'adulte relais de votre commune

TYPE DE FINANCEMENT Subventions en année civile

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE Se référer en premier lieu aux chargés de mission territoriaux. Il est également possible d'être accompagné par le GIP Maoré Ouvoimoja ou les Délégués du Préfet Politique de la Ville





INDEX

ADEME	p.44
ADIE	p.26 et p.45
ADIM	p.27 et p.46
AFD	p.47
AKTO	p.34
ARS	p.48
ASSOCIATION HIPPOCAMPE 976	p.35
BGE MAYOTTE	p.28
CABINET MAHORAIS DE CONSEIL	p.29
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	p.50
COUVEUSE OUDJEREBOU	p.30
CRÉA PÉPITES	p.16
CRIB	p.36
CROS	p.37
CSSM	p.49
DAAF	p.51
DAC	p.52
DEAL	p.53
DIECCTE	p.54
DJSCS	p.55
DLA	p.17
EPFAM	p.18
FANYA LAB	p.19
FONDS EUROPÉENS	p.56
FRANCE ACTIVE	p.58
GAL	p.59
GEMTIC	p.38
INITIATIVE MAYOTTE	p.61
IREPS	p.20
MADE IN ESS	p.21
MAESTRIA RECRUTEMENT	p.39
MAYOTTE NATURE ENVIRONNEMENT	p.22
MESSO	p.23
POLITIQUE DE LA VILLE	p.62
SGAR	p.31

LA CRESS DE MAYOTTE

Inscrites dans la loi du 31 juillet 2014, les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire - CRESS - sont des structures représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'ESS de leur région : les associations, les coopératives, les fondations d'entreprise, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale et dans la plupart des régions, les réseaux d'économie solidaire et de développement local.

La CRESS de Mayotte assure au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Jouissant de plein droit de la capacité des associations reconnues d'utilité publique depuis le 13 décembre 2016, elle conclut une convention d'agrément avec le représentant de l'État (Préfet) et le Conseil Régional.

Outil mutualisé à destination des entreprises de l'ESS, la CRESS de Mayotte accompagne le développement des entreprises et des filières de l'ESS à travers :

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire ;
- L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises ;
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises ;
- La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS ;
- L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'ESS et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises établies dans les autres États membres de l'Union européenne ;
- Dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution (Outre-mer), le développement et l'animation de la coopération internationale des collectivités concernées en matière d'ESS.

Dates clés

26 juin 2014 : Création juridique de la CRESS de Mayotte

31 juillet 2014 : Promulgation de la loi ESS

7 avril 2016 : Application de la loi du 31 juillet 2014 à Mayotte (ordonnance n°2016-415)

29 septembre 2016 : Inauguration de la CRESS de Mayotte en présence de la Ministre des Outre-mer Ericka Bareigts

13 décembre 2016 : Signature de la convention d'agrément de la CRESS Mayotte

Depuis cette date, la CRESS Mayotte jouit de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique et peut assumer pleinement ses missions.

J'entreprends dans l'ESS à Mayotte Annuaire des accompagnateurs 2020

Enquête et rédaction : Alice DERRIEN, Mélanie GAONAC'H, Lucie HÉLIÉS, Alexandre MOREAU, Kamal YOUSSEF, CRESS de Mayotte
Communication : Marion GUIBERT, Florence MASSOULIER, CRESS de Mayotte
Directeur de la publication : Ben Amar ZEGHADI, CRESS de Mayotte



Ce document a été imprimé sur du papier certifié FSC 100% recyclé et issu de forêts gérées durablement.

Aujourd'hui, vous rejoignez – ou faites déjà partie – de cette communauté de l'entrepreneuriat social et solidaire. Pour mener à bien vos projets, leur garantir solidité et pérennité, il est capital de bénéficier du soutien d'acteurs spécialistes de la création, de la consolidation et du développement d'entreprises de l'ESS.

Le 101^{ème} département français peut compter sur 37 accompagnateurs pour appuyer les porteurs de projet de l'ESS.

Cet annuaire vise à vous aiguiller dans votre choix. Il se veut un outil à votre service, pour vous permettre de repérer les acteurs de l'accompagnement technique et financier les plus pertinents au regard de votre profil et de vos besoins.

**Sociale et solidaire
l'économie des Mahorais.**



cress

chambre régionale
économie sociale
et solidaire
Mayotte